

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Forum Asie-Pacifique 2015 pour le développement durable

Bangkok, 21-22 mai 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire annoté*

**Définir les défis et les opportunités liés au
développement durable en Asie et dans le Pacifique
– Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi
pour le développement durable en Asie et dans le
Pacifique****Intégration équilibrée des trois dimensions du développement
durable: de l'intégration à la mise en œuvre****Note du secrétariat******Résumé*

La présente note résume la deuxième partie de l'Étude 2014 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique – *Intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable: de l'intégration à la mise en œuvre*.

L'étude thématique présente un cadre conceptuel pour l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. À partir de ce cadre conceptuel, quatre changements normatifs de politique sont proposés pour aller au-delà des compromis et favoriser les synergies entre les trois dimensions du développement durable. L'étude thématique souligne que l'engagement politique à haut niveau à l'égard des aspirations au développement inclusif et intégré est essentiel. Elle propose de reformuler les cadres institutionnels et d'investir dans des capacités permettant d'appuyer la mise en œuvre d'une approche intégrée. L'étude recommande en conclusion quatre domaines d'action au niveau régional permettant d'assurer un appui normatif à la transition vers le développement durable.

* E/ESCAP/FSD(2)/L.1/Rev.1

** La soumission tardive du présent document est liée à la nécessité d'intégrer les différentes contributions de la diversité des contributeurs.

I. Introduction

A. Contexte

1. Par la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, qui contient le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », les États membres ont renouvelé leur engagement en faveur du développement durable et ont notamment chargé les commissions régionales d'assurer « l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable ». Par la suite, lors de la présentation des propositions du Secrétariat des Nations Unies sur le programme pour l'après-2015 aux États membres, le Secrétaire général a insisté sur la « nature universelle et intégrée d'un programme de développement durable, qui permette de transformer le monde¹ ».

2. Le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 aura pour élément central le développement durable et sera complété et soutenu par un cadre assorti d'objectifs, de cibles et d'indicateurs. Si un consensus s'est dégagé sur le fait que le développement durable passe par l'intégration des dimensions économiques, sociale et environnementale, il reste à déterminer comment procéder de manière intégrée et holistique, mise en œuvre qui demeure un problème aux niveaux régional, national et local.

3. Dans ce contexte, les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont demandé au secrétariat de présenter à la soixante et onzième session de la Commission une étude thématique propice à un dialogue régional sur les cadres conceptuels et institutionnels nécessaires au soutien des pays de l'Asie et du Pacifique et leur permettant de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable.

4. L'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable devrait servir de base aux futures stratégies de développement – stratégies qui favorisent une affectation des ressources et des investissements qui tirent parti au mieux des synergies et limitent les conflits entre les objectifs de croissance économique, de progrès social inclusif et de protection de l'environnement pour tous les acteurs de la société, aujourd'hui et demain.

B. Les Objectifs du Millénaire pour le développement — une réalisation inachevée

5. Après plus de 25 ans de concertations mondiales, le développement durable occupe désormais une place centrale dans les débats sur le développement, alors que le monde se transforme rapidement.

6. La région Asie-Pacifique a été au cœur de l'essentiel de ces changements. La croissance économique vigoureuse et soutenue des récentes décennies a permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté, et s'est soldée par des gains de développement importants pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cela étant, la réalisation des Objectifs n'est pas achevée. Plus de 1,4 milliard de personnes vivent toujours avec moins de deux dollars par jour, 1,7 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à des installations sanitaires améliorées et 2 milliards de personnes sont privées de services énergétiques adéquats. Les objectifs relatifs à la santé et à l'égalité des sexes sont particulièrement préoccupants. Soixante-quinze millions d'enfants souffrent d'insuffisance pondérale; et, chaque année, près de 3 millions d'enfants meurent avant l'âge de cinq ans et plus de 20 millions de

¹ A/69/700.

femmes accouchent sans l'assistance de personnel qualifié².

7. L'avenir de la région Asie-Pacifique dépendra en grande partie de sa capacité à résorber les écarts de développement et à surmonter plusieurs problèmes de développement interdépendants: la persistance de la pauvreté, les disparités de revenu croissantes, les inégalités entre les sexes et autres types d'inégalité, l'absence de travail décent (surtout pour les jeunes), la vulnérabilité de l'emploi, la croissance économique sans création d'emplois, la faim, l'insécurité alimentaire, la volatilité et la hausse des cours des denrées alimentaires et des ressources naturelles, les contraintes qui pèsent sur les ressources naturelles et les changements climatiques. La manière dont les États membres parviendront à réduire ces écarts pose un défi important quant aux politiques à suivre, mais offre à ces dernières autant de possibilités.

C. L'urgence d'un changement de paradigme au profit du développement durable

8. En Asie et dans le Pacifique, les 20 % les plus pauvres de la population représentent moins de 10 % du revenu national; et les ménages les plus pauvres des grands pays en développement connaissent une baisse de leur revenu. Les évolutions technologiques et la mondialisation, considérées par certains analystes comme les principaux moteurs de la croissance économique rapide de la région, ont creusé les inégalités, déjà fortes, à l'intérieur des pays et entre les pays. Les disparités croissantes de revenu et de richesse, ainsi que l'inégalité des chances au niveau social, aggravent encore la situation et touchent de manière disproportionnée les femmes et les membres les plus vulnérables de la société, notamment les pauvres, les personnes handicapées, les migrants et les personnes âgées.

9. La population de la région devrait dépasser les 5 milliards de personnes en 2050, dont les deux tiers vivront dans les villes. La hausse des revenus témoigne du fait que la région Asie-Pacifique renferme la classe moyenne émergente la plus importante de l'histoire – une population qui, selon les projections, pourrait s'élever à plus de 3 milliards de personnes d'ici à 2030³. Les nouvelles solutions à apporter pour répondre aux besoins et aux aspirations de ces personnes en quête d'une vie meilleure dans le respect des ressources naturelles constitueront un défi majeur pour la région.

10. Ce défi est particulièrement considérable dans le contexte des changements climatiques. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)⁴ tient les changements climatiques pour un élément moteur des risques auxquels la région est exposée, en matière de catastrophes naturelles. La fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat exposent constamment la région à des pertes économiques et humaines et à des retards de développement⁵. Plus de 85 % des personnes frappées par les catastrophes dans le monde vivent en Asie ou dans

² CESAP, Programme des Nations Unies pour le développement et Banque asiatique de développement « Making it happen: technology, finance and statistics for sustainable development in Asia and the Pacific: regional MDGs report 2014/2015 » (à paraître).

³ Homi Kharas, *The emerging middle class in developing countries. Document de travail n° 25* (Paris, Centre de développement de l'OCDE, 2010); Ernst & Young Global Ltd, *By 2030 two-thirds of global middle class will be in Asia-Pacific* (25 April 2013). Consultable à l'adresse www.ey.com/SG/en/Newsroom/News-releases/Middle-class-growth-in-Asia-Pacific.

⁴ A/CONF.224/CRP.1.

⁵ CESAP, *Favoriser le développement durable en Asie et dans le Pacifique* (30 avril 2014) (E/ESCAP/FSD/1). Disponible à l'adresse: www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/ESCAP/FSD/1.

le Pacifique⁶. Cette région a aussi subi des pertes économiques considérables. Mais le renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles offre aussi la possibilité d'équilibrer les trois dimensions du développement durable⁷.

11. La transition économique et sociale de la région exige une stratégie de développement qui tienne compte des contraintes liées aux ressources et réponde à la fois aux besoins de chacun. Malgré des niveaux d'émissions de carbone et de consommation d'énergie par habitant plus faibles par rapport à la moyenne mondiale, la région dispose d'un potentiel considérable pour exploiter plus efficacement ses ressources naturelles. Par exemple, en 2008, elle a utilisé trois fois plus de ressources que le reste du monde pour produire une unité de produit intérieur brut (PIB)⁸. Nous sommes entrés dans une ère caractérisée par la rareté des ressources et par une demande croissante en capital humain et en infrastructures. Les stratégies de croissance à forte intensité de ressources ne sont plus viables ou ont désormais un prix à payer.

12. Ces défis futurs soulignent l'urgence du programme de développement durable convenu lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012.

13. Pour paraphraser le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon⁹, notre génération est la première à pouvoir éliminer la pauvreté et la dernière qui puisse être à même de le faire. Si nous ne faisons rien, les générations futures hériteront d'un monde en proie aux catastrophes, aux conflits, à la pauvreté et à la vulnérabilité face aux conséquences de la dégradation de l'environnement et des écosystèmes.

14. La poursuite d'une trajectoire de développement qui continue d'admettre des conflits entre les objectifs de progrès social, de croissance économique et de protection de l'environnement est de plus en plus inappropriée dans un contexte où les problèmes s'avèrent liés entre eux et leurs solutions interdépendantes. Un des défis majeurs que doivent relever les pays de l'Asie et du Pacifique consiste à savoir comment adopter une stratégie plus intégrée en matière de développement, une stratégie qui permette à chacun de vivre dans la dignité et grâce à laquelle personne ne soit laissé pour compte¹⁰, dans le respect du plein exercice des droits de l'homme, de l'égalité, de la justice sociale et de la protection de l'environnement naturel.

15. La région Asie-Pacifique se trouve à une importante croisée des chemins. Les niveaux élevés de croissance économique ont permis à un grand nombre de personnes de sortir de la pauvreté. Mais si la région veut conserver la croissance nécessaire à la réalisation de ses objectifs de développement, elle doit adopter une trajectoire différente – axée sur une utilisation plus efficace

⁶ CESAP, *Overview of natural disasters and their impacts in Asia and the Pacific, 1970-2014*. ESCAP Technical Paper. Bangkok (mars 2015). Disponible à l'adresse: www.unescap.org/resources/overview-natural-disasters-and-their-impacts-asia-and-pacific-1970-2014.

⁷ CESAP, *Building Resilience to Natural Disasters and Major Economic Crises: Theme Study for the 69th Session of ESCAP* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.13.II.F.3).

⁸ Ces ressources font référence aux quatre catégories de matériaux suivantes: biomasse, combustibles fossiles, minerais de métaux et minéraux de construction). Voir CESAP, Banque asiatique de développement, et Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Green Growth, Resources and Resilience* (Bangkok, Nations Unies et BASD, 2012).

⁹ Voir A/68/202.

¹⁰ Voir A/69/700.

des ressources, capable de répondre aux besoins des générations actuelles et futures dans les limites planétaires, et plaçant l'être humain au cœur du développement ¹¹.

II. Cadre conceptuel, stratégies et politiques pour l'intégration

A. Un cadre conceptuel pour l'intégration des trois dimensions du développement durable

16. Le cadre conceptuel présenté dans ce rapport fournit des informations utiles pour la réorientation importante des politiques nécessaire pour promouvoir l'intégration des trois dimensions du développement durable. Le cadre conceptuel proposé comprend les quatre éléments présentés ci-après.

17. Le premier volet du cadre conceptuel vise à assurer que les besoins de l'ensemble de la population soient pourvus, comme le propose le rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU sur le programme de développement pour l'après-2015: « un programme de développement durable universel, intégré et fondé sur les droits de l'homme, qui porte sur la croissance économique, la justice sociale et la sauvegarde de l'environnement »¹². Cela implique que les trois impératifs suivants doivent être respectés: a) rester dans les limites de la capacité biophysique de la planète; b) offrir un niveau de vie suffisant pour tous; et c) se doter de systèmes de gouvernance qui respectent les besoins fondamentaux de tous et propagent les valeurs suivant lesquelles l'on souhaite vivre¹³.

18. Le deuxième volet du cadre conceptuel concerne le développement axé sur l'être humain, avec un appel à l'action en faveur d'une bonne qualité de vie, où l'ensemble des personnes peuvent vivre dans la dignité, avoir des choix et de bénéficier d'opportunités. Les diverses dimensions de la bonne qualité de vie dépendent, en partie, de l'offre, par l'économie, de « services de meilleure qualité et plus utiles pour les consommateurs finaux »¹⁴, mais également du flux des services fournis par les diverses formes de capital.

19. On peut distinguer cinq types de capital, chacun ayant la capacité de produire des flux de produits économiquement désirables et de contribuer à la richesse d'une société: financier, naturel, produit, humain et social¹⁵. Il est essentiel de maintenir toutes les formes de capital pour le bien-être; mais parce que c'est le bien-être de la personne qui importe, le développement durable peut être défini comme « richesse par habitant non décroissante dans le temps »¹⁶. Les cinq formes de capital sont essentielles pour les stratégies de

¹¹ CESAP, Les populations, la planète et la prospérité: le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/69/21) (15 février 2013). Disponible à l'adresse www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/ESCAP/69/21.

¹² A/69/700.

¹³ John Robinson, « Squaring the circle? Some thoughts on the idea of sustainable development », *Ecological Economics*, vol. 48, n° 4 (2004), p. 369 à 384.

¹⁴ Robert U. Ayres, « Turning point: the end of the growth paradigm », Série de document de travail de l'INSEAD (Fontainebleau (France), 1996). Peut être consulté à l'adresse ci-après: https://flora.insead.edu/fichiersti_wp/inseadwp1996/96-49.pdf.

¹⁵ Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Organisation de coopération et de développement économiques et Bureau de statistique des communautés européennes, *Measuring Sustainable Development* (New York et Genève, 2009).

¹⁶ Nations Unies, Commission européenne, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Banque mondiale, « Manuel de comptabilité nationale: comptabilité économique et environnementale intégrée 2003 », *Studies in Methods Series*, F, n° 61, Rev. 1 (ST/ESA/STAT/SER.F/61/Rev.1, 2003).

croissance centrées sur l'être humain et requièrent de ce fait investissement et protection, stimulés et facilités par des interventions au niveau du marché et par des institutions renforcées et des mécanismes de gouvernance.

20. Le troisième volet du cadre conceptuel concerne l'utilisation plus efficace et durable des ressources naturelles. Il met en évidence le défi fondamental consistant à assurer que le développement économique et social ait lieu dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes tout en subvenant aux besoins de l'ensemble de la population. La région Asie-Pacifique est en pleine transformation industrielle qui provoque un épuisement progressif et une dégradation des ressources naturelles et entraîne une production non tenable de déchets et d'émissions. La vitesse et l'échelle de cette transformation sont sans précédent dans l'histoire humaine.

21. Face à ces problèmes, l'application de stratégies pour assurer une consommation et une production durable s'impose. Pour que la croissance économique n'aille plus de pair avec la dégradation environnementale, il faut utiliser les ressources et produire de manière plus efficace et plus durable.

22. Les politiques publiques doivent par conséquent faciliter l'évolution vers la durabilité, en assurant l'utilisation efficace des ressources et l'innovation des systèmes, tout en veillant à promouvoir la croissance économique et le développement industriel.

23. Afin de consolider ces trois éléments, le quatrième volet du cadre conceptuel préconise de redéfinir les notions de base du progrès économique. La croissance économique est ce qui caractérise la région Asie-Pacifique et est le principal moteur du développement socioéconomique. La propension à privilégier les profits à court terme et les bénéfices privés plutôt que le développement à long terme et la prospérité partagée a, toutefois, favorisé en général des modèles de croissance qui ne cadrent pas avec les objectifs de développement durable.

24. « L'avenir que nous voulons » souhaite des mesures du progrès plus larges afin de compenser les lacunes des mesures classiques du progrès économique, qui empêchent les gouvernements de bien comprendre et évaluer leurs résultats économiques de manière globale. Par exemple, le calcul du PIB suivant le système de comptabilité nationale exclut la valeur des activités non marchandes relatives aux ressources naturelles, les marchés informels et les contributions des ménages.

25. Ces dernières années, les nouvelles normes méthodologiques pour les statistiques officielles vont dans le sens de systèmes davantage intégrés pour la compilation des données concernant les trois dimensions du développement durable. Le Système de comptabilité environnementale et économique a été conçu pour intégrer dans les systèmes de comptabilité nationale les données concernant les réserves et les flux de ressources naturelles et d'autres formes de capital naturel, et également pour tenir compte des masses de résidus (déchets naturels et autres émissions).

26. Une nouvelle base d'informations est nécessaire pour fixer des objectifs de politique générale appropriés et pour suivre les progrès en matière de développement durable. Dans le même temps, il y aurait lieu d'inclure de meilleures mesures du progrès, qui iraient au-delà du PIB, dans un cadre de suivi et d'examen qui soit cohérent avec les objectifs de développement durable, qui devraient être adoptés dans le contexte du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Un tel système de suivi et d'examen devrait mettre les communautés au fait de ce qui devrait être mesuré, afin d'évaluer les progrès accomplis et de définir les mesures à prendre par la

suite.

B. Obstacles au développement durable équilibré et intégré

27. Trois obstacles principaux entravent une application large des quatre éléments du cadre conceptuel décrits ci-dessus: a) le calcul incomplet des coûts; b) des échéances courtes pour la prise de décision; et c) les incertitudes politiques.

28. Il existe d'importantes différences entre l'estimation de la valeur de marché des ressources sociales, environnementales et humaines et la véritable valeur que ces ressources représentent pour l'économie et la société. Il en résulte une évaluation incomplète des coûts, un gonflement artificiel de la rentabilité des investissements à court terme et une érosion des biens publics. La sous-évaluation du capital naturel a notamment pour conséquences une perte de biodiversité et un appauvrissement des ressources naturelles.

29. De même, la sous-évaluation des ressources humaines en maintenant des salaires bas, en permettant le maintien d'emplois vulnérables et en négligeant de respecter les normes internationales en matière d'emploi ont été associés à l'augmentation des profits pour certains; mais à long terme, le manque d'investissement dans les ressources humaines a compromis la capacité des pays à affronter la concurrence et à réussir dans l'économie du savoir en devenir.

30. Comme les gouvernements doivent prendre des mesures pour subvenir aux besoins immédiats de leurs citoyens, des échéances à court terme sont parfois préférées au mépris des conséquences pour les générations suivantes. Pour soutenir le dynamisme économique tout en respectant les ressources sociales et écologiques de la région, les pays de l'Asie et du Pacifique doivent en urgence se fixer des horizons à long terme dans leurs plans nationaux de développement.

31. Dans le secteur public, la décision d'opter pour le court terme et/ou le long terme pour la prise de décision et l'investissement est tributaire des systèmes de gouvernance (échéances politiques, cycles électoraux, transparence et responsabilisation), du degré de consensus social pour une question particulière, de la qualité de la classe dirigeante et de la mesure dans laquelle les coûts et avantages font sentir leurs effets sur le marché.

32. Un troisième obstacle à la volonté des décideurs d'investir dans des solutions intégrées à plus long terme est le manque de connaissance de l'impact des diverses options de politique générale, notamment de statistiques et de données de base, d'études et d'analyses d'experts fiables et de cadres intégrés bien compris pour l'analyse et la prise de mesures. Le résultat est le manque d'information sur les répercussions à moyen et à long terme des décisions prises et des politiques appliquées aujourd'hui.

33. Il existe aussi un manque important de connaissances au sujet des frontières planétaires, des options technologiques disponibles pour assurer une utilisation efficace des ressources et en matière de risques de catastrophe, entre autres aspects importants du rapport science-politique qui sont essentiels pour le développement durable. Le manque de données disponibles et l'insuffisance de capacités statistiques constituent également des obstacles à la réduction de l'incertitude politique.

34. Le manque de connaissances persiste également lorsque la

compréhension des répercussions, possibilités et risques des politiques est altérée par l'exclusion de certaines parties prenantes. Dans un environnement politique de plus en plus complexe, les perspectives de multiples parties prenantes contribuent largement à assurer l'adoption de politiques et la prise de décisions de manière efficace et à garantir un appui politique.

35. L'appui institutionnel en faveur de l'engagement constructif des parties prenantes, notamment l'action face à l'incertitude politique, est par conséquent essentiel pour bâtir un consensus politique. Dans le même temps, une direction politique courageuse – qui concilie les gains politiques à court terme et les progrès durables et équitables à long terme – est également nécessaire.

C. Stratégies pour la croissance inclusive et durable

36. L'intégration des trois dimensions du développement durable doit viser à stimuler la croissance inclusive, équitable et durable. Cette croissance doit permettre de renforcer la compétitivité économique grâce à une amélioration de la productivité et de la production à valeur ajoutée, le dynamisme économique et la résilience de l'économie face aux chocs extérieurs, notamment aux catastrophes naturelles, la compétitivité économique fondée sur la valeur, et pas seulement sur les coûts, et les progrès sociaux et économiques partagés et les possibilités d'emploi.

37. Les personnes dans toutes les couches de la société devraient pouvoir accéder équitablement à un travail décent et à la protection sociale et avoir les moyens de mener une vie productive grâce à l'investissement dans le capital humain et social. Un tel système économique et social devrait bénéficier d'un patrimoine environnemental de plus en plus sûr, d'un accès suffisant aux services écosystémiques, d'investissements supplémentaires dans le capital naturel et de modèles de consommation et de production durables.

a. Croissance inclusive

38. La croissance inclusive représente une tentative d'améliorer la qualité de la croissance économique et nécessite des investissements dans le capital humain, une justice sociale et un dynamisme économique. Cela doit s'accompagner d'un renforcement de la sécurité sociale et d'une amélioration de l'accès aux opportunités et de la qualité des services pour toutes les couches de la société.

39. La croissance inclusive place donc les personnes au centre du programme de développement, assure une main-d'œuvre productive et protégée et requiert d'importants investissements dans le capital humain et social, la présence de filets protection appropriés, des politiques pour gérer la transition démographique et la capacité de l'économie à stimuler les innovations sociales, technologiques et autres. Investir pour réduire les inégalités présente des avantages évidents. Peu d'inégalité permet à un plus grand nombre de bénéficier de la croissance économique. Les pays où les inégalités sont peu importantes se caractérisent souvent aussi par une dette des ménages moins prononcée et un déficit de la balance des paiements moindre. Par conséquent, réduire les inégalités améliore la stabilité économique, élargit les perspectives de croissance et consolide les stratégies de croissance inclusive¹⁷.

¹⁷ Anthony G. Berg et Jonathan D. Ostry, "Inequality and unsustainable growth: two sides of the same coin?", note de synthèse, FMI (Washington, D.C., Fonds monétaire international, 2011).

40. L'expérience de nombreux pays industrialisés¹⁸ a montré les avantages à long terme pour le développement social et économique de l'investissement en faveur de la protection sociale universelle. Elle met clairement en évidence le fait qu'investir systématiquement dans les systèmes d'assistance sociale – allant des régimes de pension, des systèmes de soins de santé universels et des allocations familiales à l'assurance chômage – donne des résultats appréciables en termes à la fois économiques et sociaux.

41. L'*Economic and Social Survey for Asia and the Pacific 2015 – Part I: Making Growth More Inclusive for Sustainable Development*¹⁹ publié récemment, présente un indice composite de l'inclusivité et propose des considérations générales pour rendre la croissance économique plus inclusive. En plus de l'accroissement des dépenses pour la protection sociale, le rapport préconise, entre autres mesures, le développement infrastructurel pour attirer l'investissement vers le secteur rural et un redoublement d'effort pour stimuler l'emploi.

b. La croissance verte

42. La « croissance verte », en tant que stratégie, vise à promouvoir l'investissement en capital naturel au service de la durabilité écologique et de la résilience économique. La Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement (2005), publiée à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, a proposé de faire de la croissance verte une stratégie régionale pour appuyer durablement la croissance économique nécessaire à la réduction de la pauvreté dans le contexte d'une limitation des ressources et des incidences d'ordre climatique. « L'avenir que nous voulons » définit « l'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable²⁰ ».

43. La croissance verte contribue à une transformation du système économique permettant de mettre en synergie la croissance économique et la protection environnementale. Les investissements visant à économiser des sources ainsi que la gestion durable du capital naturel peuvent être des moteurs de la croissance — et non des charges supplémentaires pesant sur le développement économique.

44. Plusieurs pays de la région, notamment le Cambodge, le Kazakhstan, la République de Corée et le Viet Nam, ont déjà adopté des stratégies pour une croissance verte. Beaucoup d'autres mettent en œuvre des stratégies pour une croissance verte dans le cadre de la planification de leur développement national.

45. Les stratégies pour une croissance verte et inclusive peuvent et doivent être poursuivies simultanément; les stratégies pour une croissance inclusive contribuent aux objectifs de croissance verte. Dans les sociétés dotées d'une grande cohésion sociale (telles que celles qui investissent dans la protection sociale), les citoyens ont tendance à œuvrer ensemble pour protéger les biens publics mondiaux, y compris l'environnement, plutôt qu'à poursuivre des intérêts particuliers. Dans de telles sociétés, un soutien public massif est aussi apporté aux politiques visant à protéger l'environnement et à « gouverner la

¹⁸ Les gouvernements européens ont commencé à offrir des programmes de retraite aux fonctionnaires au XIX^e, et une assurance chômage au début du XX^e siècle, ainsi que des programmes de soins de santé et de protection de l'enfance un peu plus tard.

¹⁹ CESAP, *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2015 – Part I: Making Growth More Inclusive for Sustainable Development* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.15.II.F7).

²⁰ Voir A/66/288.

chose commune »^{21,22}.

46. Pour appuyer la croissance verte et inclusive, le fait de répondre aux besoins de financement et de favoriser un environnement propice à la science, la technologie et à l'innovation est essentiel. La mobilisation de ressources financières adéquates est l'un des moyens les plus importants de la mise en œuvre du développement durable. La CESAP estime que des investissements à hauteur de 2 100 à 2 500 milliards de dollars par an seront nécessaires pour combler les insuffisances infrastructurelles, fournir une protection sociale (y compris en matière de soins de santé et d'éducation) et répondre aux besoins en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers²³. Ces investissements doivent être envisagés comme des investissements dans le développement futur — et non comme des coûts.

47. Un cadre de priorités et des recommandations permettant de tirer parti des immenses ressources financières de la région pour une croissance inclusive et durable ont été approuvés à la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement qui s'est tenue à Jakarta en avril 2015. Les modalités de financement traitées étaient les suivantes: l'augmentation des ratios recettes fiscales/PIB; l'adoption d'une réglementation harmonisée et d'institutions pour les marchés des capitaux nationaux en tant que base pour un marché régional des capitaux; ainsi que l'augmentation des investissements ayant des incidences sociales et de la philanthropie d'investissement pour financer l'éducation, la santé et la protection de l'environnement, en particulier au niveau des collectivités²⁴.

48. La réforme des incitations du marché peut mobiliser des ressources supplémentaires en orientant les investissements vers une consommation et une production durables, en complément de l'aide publique au développement, du financement de projets et d'autres sources de financement. Dans le même temps, de telles réformes peuvent contribuer à améliorer l'établissement des coûts, à faire face à certaines périodes à court terme importantes et à lever des incertitudes persistantes.

49. La réforme des subventions fait partie intégrante d'un cadre d'incitations restructuré.

50. À titre d'exemple, les subventions accordées au titre des combustibles fossiles ne sont pas seulement coûteuses, mais elles induisent une surconsommation de combustibles fossiles, réduisent le nombre des incitations permettant d'innover par des solutions de rechange et contribuent ainsi aux émissions mondiales de carbone. Les solutions apportées en ce qui concerne ces subventions ainsi que d'autres ayant une incidence sur l'exploitation des ressources naturelles peuvent alléger les charges financières tout en profitant à l'environnement. Lorsque les subventions sont réorientées pour être investies dans la protection sociale, la population est gagnante et des synergies sont

²¹ Joseph Stiglitz, « Inequality and environmental policy », Resources 2020 Lecture (Washington, D.C., 5 octobre 2012).

²² Elinor Ostrom, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action* (New York, Cambridge University Press, 1990).

²³ ESCAP, *Sustainable Development Financing: Perspectives from Asia and the Pacific 2015* (Bangkok, 2015).

²⁴ Voir le Plan d'action régional, les documents de conférence et autres documents de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement, Jakarta, 29-30 avril 2015, consultable à: www.unescap.org/events/hlcffd2015.

créées entre investissements dans le capital humain et investissements dans le capital naturel. Les possibilités d'élargir et d'approfondir les progrès en matière de développement durable sont optimisées lorsque des réformes de ce type sont liées à des garanties de viabilité des projets à long terme ou à un accès à un financement complémentaire.

51. Les sociétés auront besoin de recourir aux meilleures informations scientifiques disponibles pour mieux comprendre l'interaction complexe entre les systèmes social, économique et écologique ainsi que les implications et les incidences probables liées à l'adoption de telle ou telle ligne de conduite.

52. L'innovation est essentielle à la réussite de toute stratégie. La capacité des sociétés à mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable est largement déterminée par la qualité du contexte ambiant — c'est-à-dire dans quelle mesure les politiques, les cadres réglementaires, les investissements infrastructurels et les marchés pourront favoriser et appuyer l'innovation. Le renforcement du lien entre science et politiques est une des conditions essentielles du cadre institutionnel pour le développement durable. La science, la technologie et l'innovation jouent un rôle crucial à la fois pour la durabilité et la compétitivité.

D. Les priorités pour une croissance inclusive et durable en Asie et dans le Pacifique

53. La croissance inclusive et durable devrait être d'abord promue dans les domaines des politiques à fort potentiel de transformation — celles qui touchent directement aux besoins humains fondamentaux et ont un impact sur des volumes importants de population, la base des ressources naturelles et les taux d'exploitation des ressources. Les stratégies visant à intégrer les trois dimensions du développement durable pour améliorer les résultats sur le plan des personnes, de la planète et de l'économie se situent dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ainsi que des infrastructures. Bien que ces secteurs soient examinés individuellement dans l'étude thématique, un cadre de politique intégré est nécessaire pour établir des synergies entre eux (et avec d'autres secteurs).

a. Le développement agricole durable

54. L'un des secteurs qui nécessitent de toute urgence une transformation vers le développement durable est l'agriculture. Si l'agriculture est fondamentale pour la survie physique et économique de tous les êtres humains, le secteur est cependant confronté à de multiples défis. La croissance démographique et de la consommation qui ne cesse de caractériser la région Asie-Pacifique devrait se solder par une concurrence de plus en plus forte quant à l'utilisation des terres, de l'eau et de l'énergie, outre la surexploitation des ressources halieutiques, ce qui pèsera sur la capacité des pays de la région à produire des aliments.

55. La sécurité alimentaire exige autant d'attention pour accroître la durabilité environnementale que pour augmenter la productivité. Cela exige un engagement en faveur des politiques qui soutiennent l'agriculture durable, y compris les augmentations de productivité écologiquement durable; des politiques qui réduisent la demande d'aliments mobilisant des ressources considérables ainsi que le gaspillage alimentaire; et des systèmes de gouvernance qui améliorent l'efficacité et la résilience des systèmes alimentaires tout en rendant la nourriture accessible à tous et d'un prix abordable.

56. Les politiques agricoles doivent donc être intégrées dans le programme de développement durable pour identifier les pratiques agricoles qui renforcent les collectivités rurales, éliminer les pratiques discriminatoires, améliorer les moyens de subsistance et l'emploi des petits exploitants et éviter des effets négatifs sur le plan économique et social, notamment en matière d'insécurité du régime foncier et de migration forcée.

b. Les politiques industrielles et commerciales au service du développement durable

57. La politique industrielle correspond à un effort stratégique mené par le gouvernement pour encourager le développement et la croissance de secteurs, d'activités ou de filières de premier plan. Traditionnellement, l'accent a été mis sur les industries manufacturières ou l'industrie lourde; mais les politiques industrielles actuelles ciblent également de plus en plus l'agriculture et les services non traditionnels. Les stratégies des politiques industrielles comportent en général une série de mesures destinées à renforcer la compétitivité et la capacité des entreprises nationales et en matière de transformation structurelle.

58. Les politiques industrielles et commerciales progressives et transparentes peuvent contribuer à l'industrialisation durable par la promotion d'un « nivellement par le haut », dans le cadre duquel la compétitivité s'appuie sur la capacité de renforcer les contributions au développement social et à la protection de l'environnement. De telles politiques peuvent favoriser des changements structurels propices à une valeur ajoutée plus forte, à plus d'innovation, à de meilleures possibilités d'emploi et à une utilisation plus efficace des ressources. L'industrialisation durable exige des mesures et des politiques complémentaires, notamment une tarification adéquate des ressources; la facilitation des échanges en matière de technologies et de savoir-faire; des politiques fiscales incitant à la création d'emplois et des investissements développant les compétences et les connaissances à l'appui d'un travail décent et d'emplois verts.

c. Le développement durable des infrastructures

59. On s'accorde en général sur le fait que les infrastructures jouent un rôle essentiel dans le développement des zones rurales et urbaines et qu'une grande partie de la région Asie-Pacifique souffre d'insuffisances infrastructurelles importantes qui entravent le développement. Bien que les villes contribuent d'une manière positive à l'expérience de la région en matière de développement et à n'en pas douter à ses perspectives, des lacunes infrastructurelles majeures empêchent de tirer parti au mieux du potentiel régional et pèsent d'une manière inéquitable et disproportionnée sur des groupes de population vulnérables.

60. Au-delà des zones urbaines, les investissements dans le domaine des infrastructures sont nécessaires pour le développement rural, y compris pour une meilleure connectivité rurale et assurer des liens entre zones urbaines et zones rurales. Le fait de remédier aux insuffisances infrastructurelles peut favoriser des possibilités de développement pour la région. Les infrastructures ont une durée de vie importante, ce qui peut donc « geler » les modes d'utilisation de l'énergie par la population et l'accès de cette population aux différents types d'énergie. Une excellente occasion s'offre ainsi à la région de satisfaire à ses besoins en matière d'infrastructures par des types d'infrastructures durables, à faible émission de carbone et équitables qui permettent une plus grande connectivité et répondent aux besoins de la

population, en particulier des pauvres.

III. Le cadre institutionnel pour l'intégration des trois dimensions du développement durable

61. Pour lever les obstacles et favoriser des synergies entre les dimensions économiques, sociale et environnementale du développement durable, il est nécessaire de renforcer les systèmes de gouvernance et de procéder à l'intégration de ces trois dimensions.

62. Pour faire en sorte que l'intégration des trois dimensions du développement durable dans les politiques et les pratiques mises en place par les pouvoirs publics soit couronnée de succès, les éléments suivants doivent être réunis: a) des visions directrices nationales à long terme et élaborées d'une manière inclusive; b) une planification stratégique à long terme et des stratégies sectorielles; c) une coordination entre les institutions disposant de mandats bien précis en matière de stratégie à haut niveau, de coordination des politiques et concernant les responsables politiques les plus importants; d) des interventions stratégiques et institutionnelles particulières; e) un renforcement des capacités d'engagement des parties prenantes; et f) des mécanismes institutionnels permettant de suivre et de créer des retours d'information en matière de politiques.

A. L'établissement d'une vision et la mise en œuvre d'engagements politiques à haut niveau

63. Des visions inclusives et intégrées ainsi que des engagements politiques à haut niveau sont essentielles pour la réalisation du développement durable. Ces visions et ces engagements doivent embrasser l'intégration des domaines social, économique et environnemental suivant des approches attentives et respectueuses à l'égard des impératifs sociaux et des limites planétaires.

64. Plusieurs gouvernements ont mis en place des stratégies de développement à long terme qui inspirent la planification du développement national et contribuent à l'intégration des objectifs économiques, sociaux et de protection de l'environnement.

65. Les Fidji, par exemple, ont mis en place un cadre national pour une croissance verte en 2014 pour favoriser l'équilibre entre les trois dimensions de leur développement durable. En Inde, la stratégie nationale — pour une croissance plus rapide, plus inclusive et durable — a été conçue en vue de poursuivre une croissance économique non seulement rapide mais aussi inclusive et durable. De même, en Indonésie, le plan de développement à long terme des pouvoirs publics a l'ambition d'atteindre les objectifs de développement social tout en jetant les bases d'une croissance économique soutenue.

66. Le Kazakhstan a engagé l'Initiative d'Astana pour une passerelle verte en 2010 afin de relier l'Europe à l'Asie et au Pacifique au moyen d'une stratégie pour une croissance verte et il a mis en place en 2012 une stratégie de développement en faveur d'une transition sur la voie du développement vert. En 2014, la Mongolie a adopté un plan de développement vert en tant que stratégie nationale de développement durable.

67. Parmi les gouvernements qui ont établi un haut niveau d'engagement politique en faveur de l'intégration des trois dimensions du développement durable, il y a ceux qui ont mis en application à la base de leurs stratégies des

principes plus larges, tels que le bonheur national brut au Bhoutan, la « société harmonieuse » en Chine et la philosophie de l'« économie de suffisance » en Thaïlande

68. Le développement durable exige des transformations institutionnelles pour la réalisation de l'égalité et de la justice sociale. Un consensus concernant les objectifs de développement social, par exemple en matière d'éducation, de santé, de travail décent, de protection sociale, de propriété des biens de production et de représentation politique, a été trouvé au niveau mondial. Parmi les différents droits ayant fait l'objet d'un accord à l'échelon international, la protection sociale devient un objectif politique de plus en plus important pour les États membres.

69. Dans la région, au nombre des initiatives pour un socle de protection sociale figurent le programme d'éducation gratuite et universelle à Sri Lanka; un système d'assurance sociale en Ouzbékistan; la mise en place d'un régime de sécurité sociale pour les personnes âgées au Samoa et d'une couverture de santé universelle au Japon, en République de Corée et en Thaïlande. Par la réduction des inégalités, la protection sociale favorise le développement durable. Elle soutient la croissance inclusive, facilite l'intégration sociale et contribue à obtenir des résultats positifs en matière d'environnement.

70. Les priorités environnementales et la reconnaissance des limites planétaires, outre les impératifs sociaux, constituent d'importantes motivations pour prendre de meilleures décisions concernant l'exploitation des ressources et les activités économiques ayant des incidences sur l'environnement. L'intégration des préoccupations d'ordre environnemental contribue à la « prise en compte, en toute connaissance de cause, des grandes questions environnementales au niveau des décisions institutionnelles qui orientent les politiques, règles, plans, investissements et mesures en matière de développement²⁵ ». Les cadres normatifs, tels que ceux des accords multilatéraux sur l'environnement, offrent un appui fondamental aux États membres.

B. Coordination transectorielle aux fins d'intégration

71. L'intégration des trois dimensions du développement durable nécessite une approche mettant à contribution l'« ensemble du gouvernement » assortie d'une planification à long terme et d'un engagement de la part des décideurs, ainsi que d'une mobilisation coordonnée des secteurs public et privé et des parties prenantes au sein de la société civile.

72. Il convient d'assurer des fonctions de coordination politique multisectorielle et multidimensionnelle pour la gestion des conflits d'intérêts entre ministères compétents, en promouvant l'équilibre entre objectifs de développement à court terme et à long terme et en faisant correspondre les stratégies de financement et de planification du développement avec les objectifs de développement durable de manière stratégique et intégrée. Les mécanismes nationaux, tels que les commissions nationales de planification et les conseils nationaux pour le développement durable créés dans les années 1990 à la suite de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de même que d'autres organes de coordination de haut niveau,

²⁵ Jessica Ayers et al., « Mainstreaming climate change adaptation into development in Bangladesh », *Climate and Development*, vol. 6, n. 4 (novembre 2014), pp. 293-305. Consultable à: <http://dx.doi.org/10.1080/17565529.2014.977761>.

éventuellement présidés par le chef de l'État, peuvent assurer à la fois une direction et un engagement forts de la part des politiques ainsi qu'une coordination entre ministères et entre parties prenantes.

73. Les mécanismes nationaux de développement durable ont évolué et se sont renforcés avec le temps. Le Conseil bangladais de suivi du développement durable est un bon exemple de ce type de mécanisme. Il a démarré avec des fonctions de suivi limitées pour ensuite assumer des fonctions de coordination de haut niveau. Au Vietnam, le Conseil national sur le développement durable et l'amélioration de la compétitivité est présidé par le Vice-Premier Ministre et sert de moteur à une méthode systématique consistant à mettre le développement durable au centre de l'action de l'ensemble du gouvernement, en combinant notamment les ressources internes avec le financement international.

74. D'autres expériences montrent que les conseils nationaux pour le développement durable se sont souvent situés en dehors des principaux processus de planification du développement économique et social, ont ainsi manqué d'influence et, dans certains cas, n'ont pas pu mobiliser efficacement les organisations de la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et les autres parties prenantes.

C. Facilitation de la participation et mobilisation des parties prenantes

75. Il faut une capacité renforcée de mobilisation des parties prenantes, grâce à quoi des méthodes fondées sur le respect des droits et la participation tendent à créer un environnement propice à l'adhésion de la société civile et des parties prenantes, à leur mobilisation et à la responsabilisation. Il faut des réformes et des capacités institutionnelles particulières pour soutenir et mobiliser les citoyens en vue d'un plus grand consensus au sein de la société sur les stratégies de développement. Cela exige également un lien solide entre science et politique et la capacité accrue d'utiliser les outils d'analyse et d'appui à la décision permettant une analyse intégrée des politiques.

76. Les pays de la région ont réussi à faire les parties prenantes participer aux différents aspects des fonctions gouvernementales. On peut citer en exemple le Sustainable Singapore Blueprint 2015, qui a bénéficié de la participation de plus de 100 000 parties prenantes, et, en Afghanistan, l'élaboration de la stratégie nationale de développement qui a mis à contribution un large éventail de parties prenantes. Par ailleurs, les membres du Conseil national arménien pour le développement durable représentaient divers ministères compétents, les organisations de la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, et se réunissaient périodiquement pour discuter des problèmes rencontrés par la mise en œuvre du développement durable dans le pays.

D. Assurer la responsabilisation par le suivi et l'adaptation

77. Un cadre institutionnel promouvant l'intégration des trois dimensions du développement durable requiert des fonctions de suivi renforcées et devrait institutionnaliser des filières de retour d'information sur les politiques et intégrer les points de vue des multiples parties prenantes aux fins d'une meilleure capacité d'adaptation et d'une résilience toujours plus grande.

E. Rôles respectifs du secteur public et du secteur privé

78. L'intégration des trois dimensions du développement durable constitue non seulement l'occasion de décisions politiques de la part des pouvoirs publics mais aussi celle d'élaborer une stratégie à long terme pour la durabilité et la compétitivité des entreprises. Le secteur privé doit accroître ses investissements à long terme en capital humain et naturel. Les secteurs public et privé doivent incorporer les risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques dans leurs procédures d'investissement et la gestion de leurs affaires afin de créer de nouveaux débouchés et opérer activement les transformations nécessaires au développement durable.

79. Les pouvoirs publics promeuvent de plus en plus de meilleures pratiques commerciales à travers des initiatives politiques rendant obligatoire ou encourageant la divulgation d'information sur la durabilité et en imposant des exigences allant dans ce sens parmi les conditions requises pour l'introduction des sociétés en Bourse. La réglementation a été renforcée, en mettant davantage l'accent sur les divulgations complémentaires volontaires ou obligatoires de la part des entreprises. D'importantes conditions de divulgation d'informations sur la durabilité ont été instaurées en Chine, en Inde, en Indonésie, en République de Corée et en Malaisie, entre autres.

80. Ces pays ont bénéficié des directives internationalement reconnues sur la divulgation d'informations relatives à la durabilité que sont a) le Cadre mondial pour l'établissement de rapports sur la durabilité, b) les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, c) les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, d) les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, e) les lignes directrices sur la responsabilité sociale contenues dans ISO-26000, f) la Déclaration de principes tripartites de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale et g) le système de management environnemental et d'audit de l'Union européenne.

IV. Conclusion: voie régionale pour l'intégration et la transformation en vue du développement durable

81. L'année 2015 sera un tournant pour la cause du développement durable. Les États Membres vont se mettre d'accord sur le programme de développement pour l'après-2015 et devront mettre en place des mécanismes de gouvernance, des dispositifs de financement et des cadres institutionnels pour soutenir et mettre en œuvre ce nouveau programme mondial.

82. La mise en œuvre intégrée doit certes correspondre aux réalités nationales, mais la coopération régionale sera cruciale pour maximaliser les possibilités de synergie entre les dimensions économique, sociale et environnementale.

83. Il est nécessaire de compléter l'action des différents pays par une action au niveau régional pour atteindre une échelle critique. La coopération régionale est également importante pour a) atténuer les risques pour les précurseurs; b) s'accorder sur des méthodes normatives susceptibles de renforcer les liens économiques et sociaux, c) échanger l'expérience et les meilleures pratiques et d) mettre au point des initiatives spécifiques pour la coopération en matière de développement durable. Cette étude thématique se termine donc sur la proposition de quatre domaines d'action future aux niveaux régional et sous-régional.

A. Feuille de route régionale pour appuyer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015

84. À la suite de l'accord mondial sur le programme de développement pour l'après-2015, une feuille de route régionale pour la réalisation du développement durable devrait être mise au point. Cette feuille de route devrait définir les grandes étapes, les rôles et l'orientation générale pour assurer adhésion et coordination.

85. Cette feuille pourrait mettre l'accent sur l'appui à apporter aux pays ayant des besoins particuliers. Elle devrait comporter un programme de recherche et prévoir des mécanismes concernant spécifiquement les fonctions de suivi et d'examen, tel un cadre indicatif et un processus de soutien, à l'instar des accords mondiaux sur le programme de développement pour l'après-2015 de l'ONU. Le Forum Asie-Pacifique sur le développement durable et les sessions de la Commission (CESAP) pourraient être considérés comme des lieux tout indiqués pour l'adoption et le soutien à la mise en œuvre d'une telle feuille de route.

B. L'intégration régionale, une occasion pour le développement durable

86. Il y a eu augmentation rapide du nombre d'accords commerciaux conclus par les pays de l'Asie et du Pacifique. Sur les 262 accords préférentiels en vigueur en avril 2015²⁶, environ 60 % concernaient la région Asie-Pacifique²⁷. L'intégration régionale des marchés peut stimuler le développement durable grâce à l'augmentation des flux de biens, services et technologies environnementaux, la production durable et des chaînes de valeur régionales vertes. L'expansion et l'approfondissement des initiatives allant dans le sens d'une intégration économique régionale et sous-régionale peut ainsi créer des occasions et des filières importantes pour les efforts des États membres en faveur de l'intégration des trois dimensions du développement durable.

87. Le consensus régional que représente à la résolution 70/1 de la CESAP sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique constitue une base importante pour l'action menée dans ce sens, notamment dans le contexte de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique qui est à venir. D'importants progrès ont déjà été accomplis qui peuvent servir de base à la mise en synergie des dimensions environnementale et économique du développement durable dans le contexte des efforts d'intégration régionale. La dimension environnementale est au centre des accords environnementaux multilatéraux axés sur les échanges qui engagent les États membres à mettre en place certaines garanties environnementales. Il existe en outre une coopération toujours plus grande en matière environnementale dans le contexte des cadres sous-régionaux. Il reste que la dimension sociale du développement durable appelle une attention particulière dans le cadre des efforts d'intégration économique régionale. Plusieurs questions sont encore à résoudre de façon

²⁶ Organisation mondiale du commerce, « Regional trade agreements ». Disponible à www.wto.org/english/tratop_e/region_e/region_e.htm (consulté le 6 mai 2015).

²⁷ CESAP, Asia-Pacific Trade and Investment Agreement Database. Disponible à www.unescap.org/resources/asia-pacific-trade-and-investment-agreement-database-aptiad (consulté le 30 avril 2015).

satisfaisante, dont celle du respect des droits des travailleurs migrants.

C. Plateformes régionales pour l'intégration des trois dimensions du développement durable

88. Le Forum Asie-Pacifique sur le développement durable pourrait être une plateforme essentielle pour le dialogue sur les politiques, pour faciliter l'apprentissage mutuel par l'échange d'informations et d'expérience et pour aider au contrôle mutuel des progrès accomplis, entre autres fonctions possibles. Les États Membres pourraient formuler des recommandations particulières quant à la meilleure forme de soutien qu'une plateforme régionale pourrait apporter à leurs efforts vers le développement durable. La CESAP et les plateformes régionales des Nations Unies doivent pour leur part faire davantage, dans les débats sectoriels, pour intégrer les trois dimensions du développement durable.

D. Réforme du système des Nations Unies

89. Il est indispensable de bénéficier d'un soutien renforcé de la part d'un système des Nations Unies faisant preuve d'un haut niveau de cohérence et de coopération à l'échelon régional. Un soutien accru à l'intégration des trois dimensions exige également que soit repensée la façon dont l'ONU conçoit son action analytique, politique et opérationnelle²⁸. Une action plus globale de la part du système des Nations Unies au niveau régional, passant par un rôle renforcé pour le Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique et une plus grande coordination avec le Groupe des Nations Unies pour le développement en Asie-Pacifique, pourrait être envisagée comme les prochaines initiatives à prendre pour soutenir les États membres.

90. Il faudra un engagement politique, la mobilisation et le soutien des parties prenantes, des capacités renforcées et une vision partagée pour tenir les promesses du développement durable, ainsi qu'une stratégie spécifique, une action politique et un renforcement institutionnel. C'est à cette seule condition que la pauvreté pourra être éliminée, les vies transformées et la planète protégée.

²⁸ A/68/79-E/2013/69.